



Signataire : Romain de Sainte Marie

Date de dépôt : 20 mars 2025

Question écrite urgente

Réforme de la maturité gymnasiale : quels changements dans les écoles privées ?

La maturité gymnasiale connaît actuellement une transformation. En juin 2023, la Confédération et les cantons ont adopté les bases légales entièrement révisées relatives à la maturité gymnasiale. Le canton de Genève doit désormais repenser son cursus pour l'adapter à l'évolution de la société selon les termes exposés par le département de l'instruction publique.

Dans ce cadre, les cursus des écoles privées dans le canton de Genève devront également être adaptés afin de pouvoir continuer à bénéficier de la reconnaissance cantonale.

C'est pourquoi, dans le cadre des discussions actuelles relatives à cette réforme, j'adresse les questions suivantes :

- ***Les écoles privées devront-elles adapter leur cursus du secondaire II en proposant une maturité gymnasiale en quatre ans afin de bénéficier de la reconnaissance cantonale ?***
- ***Si tel est le cas, les écoles privées pourraient-elles réduire leur cursus du secondaire I à deux ans seulement ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses détaillées.